



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2012

L'an deux mille douze, le mercredi 28 mars à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'YCO à Saint-Denis d'Oléron en raison de travaux dans la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

Présents : MM. Jean-Michel MASSÉ, Maire ; Alain LE BIAN, Lucien THIBAudeau, Alain CHARLET, Mme Jocelyne GIRAUD, Adjoints ; M. Dominique SOLAS, Conseiller Délégué ; MM. Stéphane BADOUD, Jean-Paul FLEURY, Régis GUILLO, Fabrice MICHEAU, Patrick TREUSSART, Mmes Claudette DENIS, Marie-Odile LALANNE, Mme Michelle TANCHAUD, Conseillers.

Excusée : Mme Marlène SCHNEIDER.

Secrétaire de séance : M. Alain LE BIAN.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 15
Présents	: 14
Représenté	:
Nombre de votants	: 14
Date de convocation :	22 mars 2012

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il rappelle les grandes lignes du Conseil précédent dont le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et présente l'ordre du jour.

I – URBANISME & ENVIRONNEMENT

1.1 – URBANISME

N°053 - 1.1.1 – MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Denis souhaitait procéder à la modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme, afin de rectifier une erreur matérielle du trait de zonage au lieu-dit « Les Menonnières ». En effet, une erreur s'était produite lors de la transformation de notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de modification a été mis à disposition du public à la Mairie du 5 au 19 mars et n'a pas fait l'objet d'observation.

Considérant que le projet est prêt à être ratifié, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU présenté ci-dessus.

N°054 - 1.1.2 – VENTE BONNIER / GUIGNARD

Maître Benoît PIQUET rappelle que la Commune se proposait de racheter la parcelle AB 243, de 42 m², moyennant le prix de 30 € le mètre carré. Il demande de lui faire part de l'accord nécessaire à l'établissement de l'acte de cession de cette parcelle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rachat de la parcelle précitée au prix de 30 € le m², soit 1 260 € et donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires et en particulier signer l'acte notarié d'achat de la parcelle AB 243.

N°055 - 1.1.3 – CESSIION CONSORTS PREVOST ET M. PATRIE – REGULARISATION DE L'EMPRISE CADASTRALE

Maître Catherine BOURGOIN demande une confirmation de la délibération du 16 février 2011 concernant la cession par les Consorts PREVOST et M. PATRIE au profit de la Commune, des parcelles cadastrées section AE 554 par M. PATRIE (A 2940 avant le remaniement) et AE 558 et 559 pour les Consorts PREVOST (A 2944 et 2945 avant le remaniement).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, confirme la délibération du 16 février 2011 et entérine la régularisation de l'emprise cadastrale précitée.

N°056 - 1.1.4 CESSIION M. ET MME DROUIN – REGULARISATION DE L'EMPRISE CADASTRALE

Maître Catherine BOURGOIN demande une confirmation de la délibération du 16 février 2011 concernant la cession par M. et Mme DROUIN au profit de la Commune, des parcelles cadastrées section AM n° 185 (ZE 786 avant le remaniement).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, confirme la délibération du 16 février 2011 et entérine la régularisation de l'emprise cadastrale précitée.

II – VOIES & RESEAUX – BATIMENTS COMMUNAUX - MATERIEL

2.2 – BATIMENTS COMMUNAUX – MATERIEL

N°057 - 2.2.1 - MAISON DU CADRAN SOLAIRE – AVENANT N°1 / LOT 3 – COUVERTURE TUILES ZINGUERIE

Monsieur le Maire indique que suite aux problèmes rencontrés lors du démarrage de travaux de réhabilitation de la Maison du Cadran solaire, des modifications et adaptations de programme devront être effectuées par l'entreprise CHARLES, titulaire du lot n°3 – Gros Œuvre.

Cette évolution qui a obtenu l'accord du maître d'ouvrage, fait suite à un avis du contrôle technique.

Le présent avenant a pour objet de modifier le marché relatif aux travaux dans les conditions suivantes :

Lot 3 – COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE / Avenant n°1

Article 1 – PRESTATIONS

L'entreprise devra exécuter les travaux suivant les règles de l'art et conformément aux normes en vigueur.

Article 2 – DELAIS

Sans modification

Article 3 – COUT

Plus value d'un montant de 508,55 € HT correspondant à la dépose et repose de tuiles ainsi qu'à la fourniture d'un chéneau en zinc.

Le devis initial présenté par l'entreprise attributaire CHARLES S.A.R.L. était de 24 770,17 € H.T.

Les travaux prévus ont été majorés de 508,55 € H.T. en raison d'une plus value demandée par le Maître d'Ouvrage.

Le montant du marché est ainsi porté à la somme de 25 278,72 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant présenté ci-dessus.

Article 4 – CLAUSES

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues et libellées dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant présenté ci-dessus.

N°80 – 2.2.2 - MAISON DU CADRAN SOLAIRE – DEMANDE DE LA D.E.T.R. 2012 – REVISION PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 mars 2011, la Commune avait sollicité, pour la réhabilitation de la maison du Cadran solaire, l'attribution d'une aide de 120 000 € au titre de la D.E.T.R. 2011.

Le dossier n'ayant pas été retenu, il convient de constituer un nouveau dossier de demande pour 2012. Considérant que les modalités d'attribution ont été modifiées et que le plafond d'aide est abaissé à 100 000 €, le plan de financement est révisé de la manière suivante :

DEPENSES

L'estimation du projet s'élève à : **441 117,00 € HT**

RECETTES

Conseil Général / Travaux d'accessibilité	8 032,75 €
/ Revitalisation locaux associatifs...	70 587,00 €
Région / FRIL / Réhabilitation	60 000,00 €
Commune (Autofinancement)	202 497,25 €
Etat / DETR	100 000,00 €
	441 117,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement ainsi révisé,
- Sollicite auprès de l'Etat l'attribution de la D.E.T.R. 2012 pour le projet de réhabilitation de la maison du Cadran solaire,
- Dit que le montant des travaux afférent à ce projet est inscrit au Budget 2012 de la Commune.

N°058 - 2.2.3 – BAIL DE L'IMMEUBLE A USAGE DU FOYER RURAL

Le bail concernant la salle des fêtes et les locaux occupés par l'association Foyer Rural avait été consenti pour une durée de 30 ans, à compter du 19 avril 1982, avec un loyer annuel de 1 000 Francs.

Il arrive donc à échéance le 18 avril 2012.

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de l'ensemble du bâtiment a fait l'objet d'une étude initiale début 2011 avec l'intervention d'un programmiste. Le marché de maîtrise d'œuvre lancé à la fin de l'année vient d'être attribué au cabinet d'architectes GRAVIERE et FOULON de Saintes. Les travaux ne pourront être lancés qu'en 2013.

Il ne pourra donc être consenti à l'association du Foyer Rural qu'un bail d'occupation précaire d'une durée de un an, prolongé jusqu'aux travaux. Ce bail sera consenti à titre gratuit.

L'association aura la possibilité de poursuivre ses activités dans les locaux de la Maison du cadran solaire, le temps des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée ci-dessus.

III – FINANCES & PERSONNEL

3.1 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

N°059 - 3.1.1A – VOTE DES SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, après consultation de la Commission des finances, propose à l'assemblée les demandes de subvention des associations et le montant qui pourrait leur être accordé au titre de l'année 2012 :

Tiers	2012
SECURITE	3 450
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 300
ADPC17 Secourisme-Section de l'île d'Oléron	600
NAFPI (non aux friches protection incendie)	400
LA PREVENTION ROUTIERE	150
SOCIAL	4 460
ADOT 17 - DON D'ORGANES ET DE TISSUS	100
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	700
Ass° DES PARALYSES DE FRANCE	200
Ass° ESPOIR 17	250
E.M.H. "ESTHETIQUE EN MILIEU HOSPITALIER"	50
FAVEC - Ass.dépt. des Conjoints Survivants	50
FRANCE ALZHEIMER CHARENTE MARITIME	100
HANDI-BLUES	1 500
O.C.E.A.N.	1 000
LES RESTAURANTS DU COEUR Chte-Mme	100
SECOURS CATHOLIQUE	160
UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	100
MAISON FAMILIALE DE CRAVAN	50
COMITE DE PARRAINAGE 17	100
ANCIENS COMBATTANTS - VICTIMES DE GUERRE	915
ANCIENS COMBAT. ET VICTIMES DE GUERRE	265
600ème S° MEDAILLES MILITAIRES DE L'ILE D'O.	150
COMITE COMMEM° / LIBERAT° SEUDRE/OLERON	50
FNACA - Comité Ile d'Oléron	150
UNION NAT. COMBATTANTS SECTION OLÉRON	100
AFMD17 MEMOIRE DE LA DEPORTATION	200
LOISIRS - ANIMATIONS	8 490
AREO - Ass° RADIO ESTIVALE OLERONAISE	3 500
Ass° COLOMBOPHILE	50
Ass° SAUVEGARDE DES ÉCLUSES A POISSONS	1 500
CHANTOLÉRON-CERCLE MUSICALE OLÉRONAIS	400
DEJHOUQUES Les	800
PHILARMONIQUE OLÉRONAISE La	650
Ass° Solidarité Paysans Région Poitou - Charentes	250
UNRPA Un° Nat des Retraité et Pers. Agées (TAMALOUS)	1 200
PLUMES OLERONAISES	40
LES SORTIES DE LA RENARDE	100

Tiers	2012
SPORTS	6 855
AMAO KARATÉ- Art Martial Académie Ol.	650
Ass° SPORTS DIONYSIENS	2 100
ATHLÉTISME OLÉRONAIS C.S.S.G.O.	50
JUDO CLUB OLERONAISES	120
LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOLLEY	1 500
OLERON SPORT NATURE	500
RAQUETTE CAYENNE CLUB	100
GYM OLERON	520
OLERON FOOTBALL CLUB	315
DIABOLO FUN	1 000
ECOLES - CULTURE	17 600
APE Ec.PRIMAIRE MATERNELLE	100
FOYER RURAL DE ST-DENIS D'OLERON	3 000
	14 500
TOURISME ET COMMERCES	73 134
OFFICE DU TOURISME DE ST-DENIS D'O.	63 100
	10 000
CHAMBRE DES METIERS	34
PERSONNEL - FORMATION	1 700
PERSONNEL / M.G.P.C.L. Co° MUTEX IND.	1 700
DIVERS (ponctuel)	1 200
SUBV PART. / installation chauffe-eau solaire	1 200
TOTAL	117 804

Prévision budgétaire **120 000,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer pour l'année 2012, sur le budget de la Commune, les subventions proposées ci-contre.

N°060 - 3.1.1B – AIDE COMMUNALE / INSTALLATIONS DE CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL EN 2012

Le Conseil municipal souhaite continuer à soutenir le développement d'équipements à l'énergie solaire sur le territoire de la Commune afin de lutter contre le réchauffement climatique et l'émission de gaz à effet de serre. La Commune entend ainsi favoriser le développement d'énergies non – polluantes et contribuer à un meilleur environnement.

Pour ce faire, le Maire propose de subventionner, comme cela se fait depuis 2008, les installations de chauffe-eau solaire individuel des particuliers propriétaires à Saint-Denis d'Oléron, d'une maison neuve ou existante, principale ou secondaire.

La participation communale apportée est de 300 euros par dossier, versée sur présentation de justificatifs, après signature d'une convention entre la Commune et le bénéficiaire, et visite sur site. Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, compte 6754.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de subventionner à hauteur de 300 euros les travaux d'installation de chauffe-eau solaire individuels en 2012 (factures acquittées en 2011-2012) et autorise le Maire à signer une convention avec les propriétaires concernés, conforme au projet présenté.

N°061 - 3.1.1C – PARTICIPATIONS 2012 - COMPTE 657358

Sur proposition du Maire et après rappel des crédits inscrits au Budget 2012 de la Commune d'un montant de 353 126,00 € au Compte 657358, destinés à financer les participations aux organismes intercommunaux,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, les affectations suivantes :

Article 657358		Réalisé 2011	BP 2012
Tiers	Objet	Total TTC	Total TTC
S.I. ENTRETIEN DES MARAIS		8 078,80	8 120
SIFICES		5 583,00	
SIFICES / élèves		31 892,00	41 998
SIFICMS		3 257,00	2 764
SIVOS ST-DENIS/LA BRÉE		288 781,00	300 007
SYNDICAT DEPT DE LA VOIRIE	Cotisation syndicale 2011	184,65	200
SYNDICAT DES EAUX - EAU POTABLE	PRE p/ PC local jeunes	772,20	
	Cotisations syndicale 2011	31,48	37
		342 105,04	353 126

Pour information, les participations et l'attribution de compensation à la Communauté de Communes se présentent de la manière suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON		2011	2012
Objet	Article	Total TTC	
Charges 1er semestre 2011 pôle urbanisme	Cpte 62878	26 224,97	78 700
Charges eaux de baignade	Cpte 62876	834,15	850

CCIO / COMPETENCE ENFANCE-JEUNESSE

Attribution de compensation ch. transférées

	2011	2012
	38 166,00	
Charges de fonctionnement	Cpte 739121	58 790
Charges transférées / bâtiment		22 046
		80 836

Pour des raisons techniques et financières, les charges transférées à la Communauté de Communes sont inscrites en fonctionnement à l'article 739121, même l'amortissement des bâtiments et du mobilier.

N°062 - 3.1.2 – VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la part communale attendue des taxes locales a été augmentée de 1 % en 2010 alors qu'elle n'avait pas augmenté depuis 2007. Après avis de la commission des finances, il propose d'augmenter la part communale des taxes locales en 2012 de 1,5 %, pour un montant attendu de 1 238 153 €, soit un gain espéré de 18 969 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition qui se traduit de la manière suivante :

	Taux 2010/2011	Taux 2012
Taxe d'habitation	7,39	7,51
Taxe foncier bâti	19,14	19,43
Taxe foncier non bâti	37,34	37,90

N°063 - 3.1.3 – AFFECTATION DU RESULTAT DU C.A. 2011 DE LA COMMUNE AU B.P. 2011

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2011, soit :

I - BUDGET PRINCIPAL	Résultat de clôture année précédente	Part affectée à l'inv.	Résultats de l'exercice	Résultat de clôture
	2010		2011	2011
INVESTISSEMENT	1 155 097,11		-174 735,39	980 361,72
FONCTIONNEMENT	352 367,88	352 367,88	238 315,82	238 315,82
TOTAL	1507 464,99	352 367,88	63 580,43	1 218 677,54

L'excédent de fonctionnement 2011 constaté à la clôture du C.A. du budget principal s'élève à 238 315,82 €. Il est proposé au Conseil municipal d'affecter ce résultat de la manière suivante :

238 315 € au 1068 (Inv)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, affecte les résultats du budget principal de la Commune comme indiqué ci-dessus.

N°064 - 3.1.4 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2012

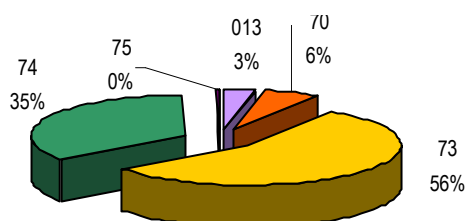
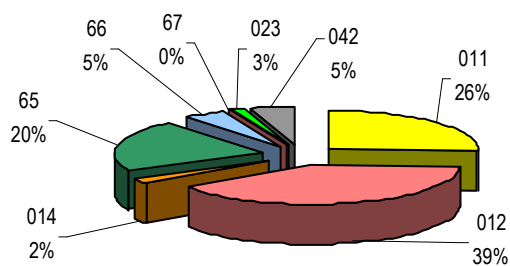
Monsieur le Maire rappelle les orientations budgétaires présentées par Monsieur LE BIAN lors de la dernière séance du Conseil et expose le projet de budget primitif de la Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	639 040
012 CHARGES DE PERSONNEL	986 000
014 ATTENUATION DE PRODUITS	80 836
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	530 226
66 CHARGES FINANCIERES	113 120
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	650
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 054
042 Op° d'ordre de transfert entre sections	117 530
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 484 456

BP 2012



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 ATTENUATION DE CHARGES	80 000
70 VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	147 083
73 IMPOTS ET TAXES	1 389 640
74 DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	863 233
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 500

BP 2012

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2 484 456

Ch. 011 – Cpte 60636 – EQUIPEMENTS DE SECURITE ET VETEMENTS DE TRAVAIL

Un point particulier est évoqué par les élus en ce qui concerne les vêtements de travail et équipements de sécurité. Il est précisé que le montant inscrit à cet article est une prévision qui ne doit pas être considérée comme la somme de dotations individuelles annuelles.

➤ Equipements de sécurité

Le changement des équipements de sécurité (chaussures, bottes, baudriers, gants, masques, protections diverses...) est obligatoire lorsque ces derniers présentent des signes d'usure manifeste. Il doit être indépendant des attributions de vêtements de travail.

➤ Vêtements de travail

Deux types de vêtements sont distribués :

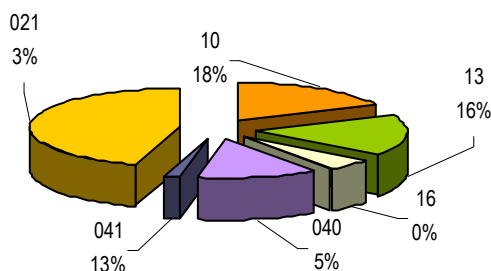
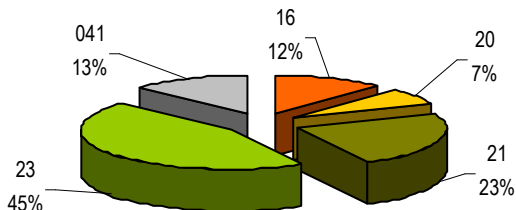
Les vêtements à usage quotidien font l'objet d'une dotation annuelle obligatoire.

Les vêtements à usage intermittent utilisés en fonction des conditions atmosphériques font l'objet d'une attribution à l'usure.

L'attribution d'un vêtement ou d'un EPI ne peut être refusée sous prétexte d'un dépassement d'une enveloppe individuelle virtuelle si la nécessité l'exige.

Section d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	259 296
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121 880
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	513 750
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	977 254
041	OP ^D ORDRE / TRANSFERT ENTRE SECTIONS	277 044
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 149 224



OPERATIONS 2012		DEPENSES	RECETTES
701	Aménagt environnemental	67 315	
702	Bat. Administratifs et cultuel	573 014	
703	Aire de campiong cars	38 000	
704	Voirie	514 755	
705	Réseaux électriques	20 000	
706	Equipts scolaires et culturels	17 600	
707	PLU	15 000	
708	Equipts sportifs et périscolaires		
709	Matériel de transport	31 200	
710	Réseaux VRD et accotements	266 000	
SS-TOTAL 1 TVX NEUFS		1 542 884	
NI	Non individualisé	70 000	356 920
OF	Op. financière	259 296	400 315
SS-TOTAL 2 - NI + OFI		329 297	757 236
OO	Opérations d'ordre	277 044	411 628
Excédent d'investissement reporté			980 361
SS-TOTAL 3 - OP D'ORDRE		277 044	1 391 989
TOTAL INV. 2011		2 149 224	2 149 224

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	400 315
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	356 920
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 530
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	277 044
021	Virement de la section de fonctionnement	17 054
001	Excédent d'investissement reporté	980 361
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 149 224

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 484 456 €** et celle d'investissement à **2 149 224 €**, pour un budget total de **4 633 680 €**.

Invité par le Maire à se prononcer sur ce prévisionnel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget principal 2012 de la Commune.

3.1.2 - BUDGETS ANNEXES

A – BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE

N°065 – 3.1.2 / A.1 – AFFECTATION DU RESULTAT DU C.A. 2011 DU PORT DE PLAISANCE AU B.P. 2012

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif du budget annexe du Port de plaisance pour l'exercice 2011, approuvés lors du dernier Conseil.

RESULTATS DE CLOTURE	Résultat de clôture année précédente	Part affectée à l'inv.	Résultats de l'exercice	Résultat de clôture
	2010		2011	2011
INVESTISSEMENT	230 787,00		-342 221,71	-111 434,97
FONCTIONNEMENT	92 410,00	30 000,00	95 993,05	158 403,42
	323 197,00	30 000,00	-246 228,66	46 968,45

L'excédent de fonctionnement 2011 constaté à la clôture du C.A. du budget annexe du Port de plaisance s'élève à **158 403,42 €**. Considérant que le déficit d'investissement constaté de 111 434,97 € sera couvert par un reste à réaliser d'emprunt et de perception de subventions, il est proposé au Conseil municipal de conserver l'excédent de fonctionnement 2011 pour le règlement des travaux de dragage du port.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

N°066 – 3.1.2 / A.2 – EMPLOI SAISONNIER 2012 – PORT DE PLAISANCE

Monsieur MASSÉ explique qu'afin d'assurer un service satisfaisant au port de plaisance, il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier d'adjoint technique 2^e classe, pour un temps de travail de 9/35^e, du 01/04 au 30/06 et du 01 au 30/09/2012.

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 alinéa 2 (recrutement de personnels saisonniers) et l'article 34,

Considérant les besoins de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

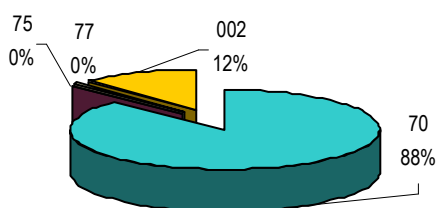
- Décide de créer, sur le budget annexe du port, un poste saisonnier d'adjoint technique 2e classe, dans les conditions précisées ci-dessus ; ce poste complète le tableau des effectifs saisonniers voté le 1^{er} mars 2012 et la dépense est inscrite au budget 2012 du port.

N°067 – 3.1.2/A.3 – VOTE DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE - 2012

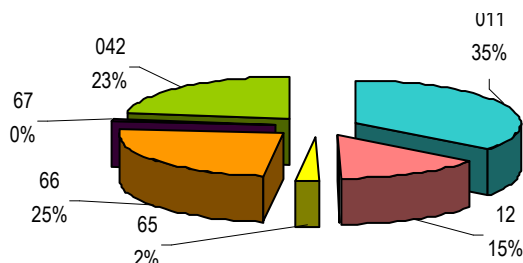
Monsieur le Maire rappelle les projets présentés lors de la dernière séance du Conseil et propose le projet de budget primitif du Port de plaisance :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	453 687
12	CHARGES DE PERSONNEL	188 039
65	AUTRES CH. GESTION COURANTE	30 000
66	CHARGES FINANCIERES	321 685
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000
042	OP° ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	293 999
TOTAL DEPENSES S° FONCT.		1 290 410



1/- SECTION DE FONCTIONNEMENT

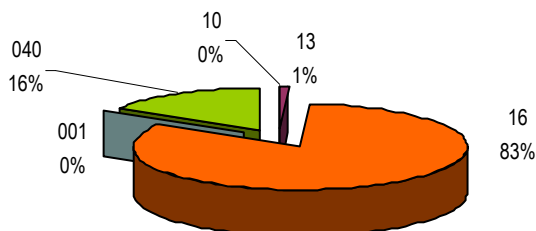


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

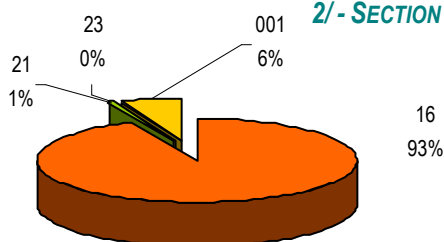
70	PRODUITS DES SERVICES	1 125 507
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500
002	Excédent de fonctionnement reporté	158 403
TOTAL RECETTES DE FONCT.		1 290 410

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16	EMPRUNTS & DETTES ASSIM.	1 740 570
21	IMMOB. CORPORELLES	13 495
23	AUTRES IMMOB° FINANCIERES	
001	Déficit d'investissement reporté	111 435
TOTAL DEP. D'INVESTISSEMENT		1 865 500



2/- SECTION D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS & RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 260
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 557 244
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	
040	OP° D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	293 996
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 865 500

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 290 410 € et celle d'investissement à 1 865 500 €, pour un budget total de 3 155 910 €.

Invité par le Maire à se prononcer sur ce prévisionnel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget annexe du Port de plaisance 2012.

B - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

N°068 – 3.1.2/B1 – AFFECTATION DU RESULTAT DU C.A. 2011 DU CAMPING MUNICIPAL AU B.P. 2012

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif du budget annexe du Camping pour l'exercice 2011, approuvés lors du dernier Conseil :

RESULTATS DE CLOTURE 2010	Résultat de clôture année précédente	Part affectée à l'inv.	Résultats de l'exercice	Résultat de clôture
	2010		2011	2011
INVESTISSEMENT	127 280,93		-154 311,88	-27 030,95
FONCTIONNEMENT	98 786,08	94 567,97	15 129,42	19 347,53
	226 067,01	94 567,97	-139 182,46	-7 683,42

L'excédent de fonctionnement 2011, constaté à la clôture du C.A. du budget annexe du Camping, s'élève à 19 347,53 €. Considérant que le déficit d'investissement constaté de 27 030,95 € sera couvert par un reste à réaliser d'emprunt et de perception de subventions, il est proposé au Conseil municipal de conserver l'excédent de fonctionnement 2011.

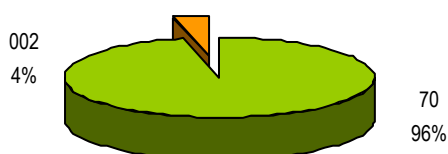
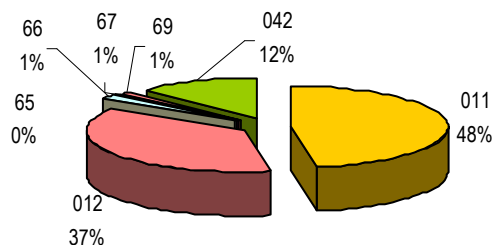
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

N°069 – 3.1.2 / B2 – VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL - 2012

Après avoir rappelé les projets présentés lors de la dernière séance du Conseil, Monsieur le Maire propose le projet de budget primitif du Camping municipal :

1/- SECTION DE FONCTIONNEMENT

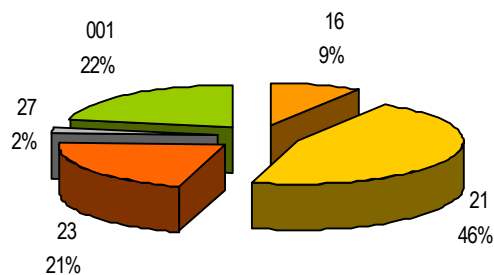
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	242 060
012	CHARGES DE PERSONNEL	189 100
65	AUTRES CH. GESTION COURANTE	175
66	CHARGES FINANCIERES	7 145
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 450
69	IMPOTS / LES BENEFICES ET ASSIM.	5 600
042	OP° ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	62 120
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		511 650



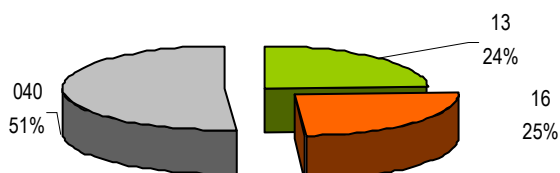
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2012
70	PRODUITS DES SERVICES	492 303
002	EXCEDENT DE FONCT. REPORTE	19 347
TOTAL RECETTES DE FONCT.		511 650

2/- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 886
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 293
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	26 000
27	OP° D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE S°	2 400
001	Déficit d'investissement reporté	27 031
TOTAL DEP. D'INVESTISSEMENT		121 610



RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	29 490
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 000
040	OP° D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE S°	62 120
001	EXCEDENT D'INVt REPORTE	
TOTAL RECETTES D'INV.		121 610



La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 511 650 € et celle d'investissement à 121 610 €, soit un budget total de 633 260 €.

Invité par le Maire à se prononcer sur ce prévisionnel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget annexe du Camping municipal 2012.

C - BUDGET ANNEXE DU PHARE DE CHASSIRON

N°070 – 3.1.2 / C1. AFFECTATION DU RESULTAT DU C.A. 2011 DU PHARE DE CHASSIRON AU B.P. 2012

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif du budget annexe du Phare pour l'exercice 2011, approuvés lors du dernier Conseil :

	Résultat de clôture année précédente	Part affectée à l'inv.	Résultats de l'exercice	Résultat de clôture
	2010		2011	2011
INVESTISSEMENT	-223 713,56		285 496,76	61 783,20
FONCTIONNEMENT	23 845,56	23 845,56	59 626,04	59 626,04
	-199 868,00	23 845,56	345 122,80	121 409,24

L'excédent de fonctionnement 2011 constaté à la clôture du C.A. du budget annexe du Phare s'élève à 59 626,04 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter ce résultat de la manière suivante :

° affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	34 626,00
° affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	25 000,04

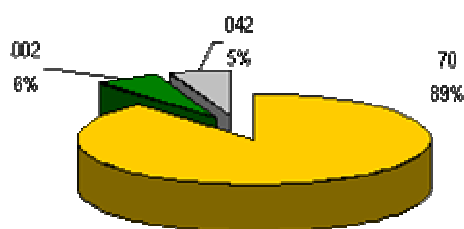
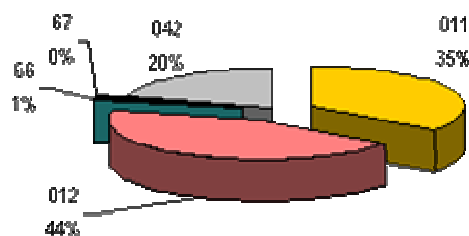
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, affecte le résultat de fonctionnement du budget annexe du Phare de Chassiron comme indiqué ci-dessus.

N°071 – 3.1.2 / C2. VOTE DU BUDGET ANNEXE DU PHARE DE CHASSIRON - 2012

Monsieur le Maire rappelle les projets concernant le Phare de Chassiron présentés lors de la dernière séance du Conseil et propose le projet de budget primitif 2012 :

1/- SECTION DE FONCTIONNEMENT

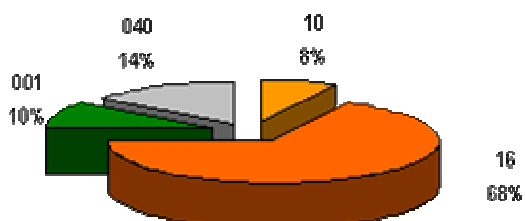
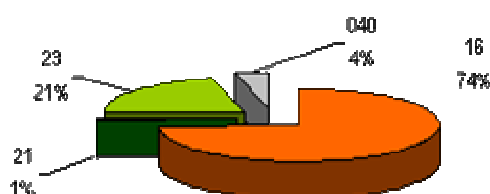
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2012
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	148 467
012 CHARGES DE PERSONNEL	184 400
66 CHARGES FINANCIERES	5 500
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100
042 OP° ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	84 587
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	423 054



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2012
70 PRODUITS DES SERVICES	375 000
002 Excédent de fonctionnement	25 000
042 OP° ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	23 054
TOTAL RECETTES DE FONCT.	423 054

2/- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2012
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	440 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	123 942
040 OP° D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	23 054
TOTAL DEP. D'INVESTISSEMENT	590 996



RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2012
10 DOTATIONS ET FONDS DIVERS	44 626
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400 000
001 Excédent d'investissement reporté	61 783
40 OP° D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	84 587
TOTAL RECETTES D'INV.	590 996

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses 423 054 € et celle d'investissement à 590 996 €.

Invité par le Maire à se prononcer sur ce prévisionnel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget annexe du Phare de Chassiron 2012.

D - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES DORIDELLES

N°072 – 3.1.2 / D1. AFFECTATION DU RESULTAT DU C.A. 2011 DU LOTISSEMENT LES DORIDELLES AU B.P. 2012

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif du budget annexe du Lotissement « Les Doridelles » pour l'exercice 2011, approuvés lors du dernier Conseil :

RESULTATS DE CLOTURE	Résultat de clôture année précédente	Part affectée à l'inv.	Résultats de l'exercice	Résultat de clôture
	2011		2012	2012
INVESTISSEMENT	-		-	-
FONCTIONNEMENT	348 987,26			348 987,26
	348 987,26			348 987,26

L'excédent de fonctionnement 2011 constaté à la clôture du C.A. du budget annexe du Lotissement « Les Doridelles » s'élève à 348 987,26 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter ce résultat à la section de fonctionnement - excédent reporté (ligne 002) du budget primitif 2011.

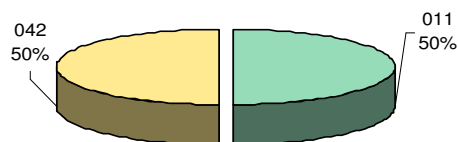
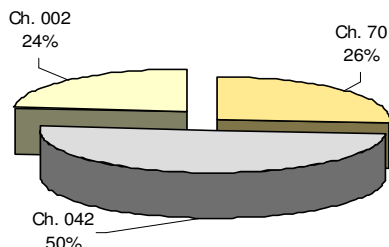
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, affecte le résultat de fonctionnement du budget annexe du Lotissement « Les Doridelles » comme indiqué ci-dessus.

N°073 – 3.1.2/D2 – VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES DORIDELLES - 2012

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune écriture n'a été inscrite au cours des exercices 2009 à 2010. Il propose de reconduire pour 2012 les prévisions budgétaires inscrites en 2011, à savoir :

1/- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2012
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	739 306
042 OP° D'ORDRE DE TRANSF ENTRE S°	739 306
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 478 612



RECETTES	BP 2012
70 VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	390 319
042 VARIATION DES STOCKS	739 306
002 RESULTAT DE FONCT. REPORTE	348 987
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 478 612

2/- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2012
040 OP° D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	739 306
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	739 306

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2012
040 OP° D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	739 306
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	739 306

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 478 812 €** et celle d'investissement à **739 306 €**, soit un **budget total de 2 217 918 €**.

Invité par le Maire à se prononcer sur ce prévisionnel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget annexe du Lotissement «Les Doridelles » 2012.

N°074 – 3.1.6 – BUVETTE DE LA PLAGES – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TEMPORAIRE D'ODP

Par délibération du 13 octobre 2010, le Conseil municipal avait décidé de passer une convention d'occupation temporaire du domaine public prenant effet à partir de 2011 pour une durée de un an.

Monsieur le Maire propose de la reconduire pour l'année 2012.

Le montant de la redevance étant révisable annuellement par décision du Conseil municipal, il convient de déterminer le tarif 2012.

La surface d'occupation du domaine public attribuée à la SARL LA BUVETTE est de 100,02 m² (bâtiment+ terrasse) et d'un passage de 11,02 m². A cela s'ajoute une cabane assimilée à une cabane de plage dont la surface est de 13,79 m², soit une surface utile de 113,81m². La redevance applicable à ce bâtiment est celui des cabanes de bains, soit **19,50 €** le m² au titre de l'année 2012 (tarif 2011 maintenu pour l'année 2012 par DCM du 7/12/2011).

SARL LA BUVETTE	passage	bâtiment	terrasse	cabane	
Longueur	5,8	5,85	7,32	3,63	
Largeur	1,9	5,81	9,02	3,80	
Surface en m ²	11,02	33,99	66,03	13,79	113,81 m ²
2011 - Montant redevance / m²		19,50 €			
		1 950,39 €	268,91 €		2 219,30 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vote à l'unanimité, la redevance 2012 déterminée ci-dessus, d'un montant de 2 219,30 € TTC et dit qu'elle sera versée sur le budget du Port de plaisance.

N°075 – 3.1.7 – PROPOSITION DE REGLEMENT DE SINISTRE / SMACL

Monsieur le Maire rappelle qu'un début d'incendie avait eu lieu dans le module n° 7 - Restaurant l'Annexe. Ce sinistre avait fait l'objet d'une demande de prise en charge par l'assurance de la Commune. La SMACL propose une indemnité de 2 466.69 €. Ce montant représente les frais de remise en état proposée par l'entreprise C.M.B (79700 MAULEON).

La proposition est acceptée à l'unanimité.

IV – 1.PORT – 2.CAMPING – 3.PHARE – 4.CAMPING CARS – 5.TOURISME

4.1 - PORT DE PLAISANCE

N°076 – 4.1.1 – MODULE REVES DE PECHE / RESILIATION FRANCIS COUZINET - REPRISE NATHALIE VOLANTE

Monsieur le Maire confirme la volonté de Monsieur Francis COUZINET de mettre fin à son contrat d'occupation du domaine public concernant le module commercial n°9 – Rêves de Pêches. Il propose, si le Conseil municipal l'accepte, que cette résiliation soit effective le 28 mars 2012. Un nouveau contrat pourrait être signé avec Madame Nathalie VOLANTE, domiciliée 13 rue de l'Ormeau à Saint-Denis, avec effet au 30 mars 2012, pour une activité également de vente d'articles de pêche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la résiliation du contrat d'occupation du domaine public concernant le module commercial n° 9 – Rêves de Pêches par Monsieur COUZINET, à compter du 28 mars 2012 inclus ;
- accepte la demande de reprise de ce module par Madame Nathalie VOLANTE, domiciliée 13 rue de l'Ormeau – 17650 Saint-Denis d'Oléron, à compter du 30 mars 2012.
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

4.2 - CAMPING

Au sujet de l'hébergement des employés saisonniers travaillant dans la Commune, un accueil à tarif réduit est proposé au camping municipal mais avec un nombre de places limité. Aussi, a-t-il été décidé que le règlement de l'emplacement saisonnier revienne à l'employeur, permettant ainsi à ce dernier, lors du départ d'un employé en cours de saison, de conserver l'emplacement pour son remplaçant.

V – QUESTIONS DIVERSES

n°078 - 5.1 – CONSEIL REGIONAL – REDISTRIBUTION DU MONTANT DES REPARATIONS / PREJUDICE NAUFRAGE DE L'ERIKA

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Présidente de la Région, Mme Ségolène ROYAL, arrivé le 22 mars dernier et concernant la restitution de la totalité de la somme obtenue au titre des réparations pour le préjudice subi par la Région Poitou-Charentes suite au naufrage, en 1999, du pétrolier Erika.

Une réunion d'information, le 8 mars dernier à Angoulins-sur-Mer, avait permis de faire le point sur les principales préoccupations des habitants du littoral et de leurs représentants. Les discussions avaient notamment porté sur : la protection du littoral et la prévention des risques, le soutien aux professionnels de la mer, le développement du tourisme et l'amélioration de la qualité des plages.

Madame ROYAL invite les élus à lui faire parvenir leurs propositions pour l'utilisation de la somme obtenue par la Région.

Les élus, à l'unanimité, proposent qu'une partie de la somme soit affectée au P.A.P.I. (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations).

n°079 - 5.2 – APLM 17 (ASSOCIATION « ACTIVITES PECHE ET LOISIRS MARITIMES 17 ») – DEMANDE DE MOTION DE SOUTIEN

L'APLM 17, collectif d'associations et de particuliers qui soutiennent les Activités de Pêche de Loisir Maritime, a transmis une motion établie par leurs représentants.

Ils souhaitent connaître le positionnement des élus sur les décisions prises à l'encontre des activités de loisirs, terrestres et maritimes, en particulier au sein de la réserve naturelle de Moëze-Oléron, et tiennent à préciser qu'ils informeront la population par voie de presse et mailing, des réponses nominatives qui leur seront adressées ou non.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Denis favorise le développement de la pêche de loisir embarquée à travers son port de plaisance occupé pour une large part par de petites unités de pêche-promenade.

Elle défend aussi la pratique de la pêche à pied de loisir responsable en soutenant les initiatives d'information des usagers (panneaux...) tout en regrettant la quasi-disparition des services de l'Etat chargés de faire respecter les règlements régissant la pêche sur l'estran. Elle défend également la présence des écluses à poissons auxquelles elle est particulièrement attachée.

La Commune défend enfin l'idée que le Domaine Public Maritime doit rester un espace de liberté mais que les pratiques doivent être encadrées par des règles précises. En complément des règles de portée nationale (tailles des espèces...), d'autres règles devront être élaborées en commun entre tous les usagers au sein d'espaces de concertation. Le Parc Naturel Marin devra être ce lieu de dialogue et de gestion des espaces marins, en décidant des règles adaptées aux situations locales.

Mais le Conseil municipal déplore que la demande de soutien à la motion présentée par l'APLM soit assortie d'une mesure de publication des réponses apportées par les élus, présentée clairement comme une menace à leur encontre. Cette menace inutile entache la démarche légitime de l'APLM 17 dont la motion est pertinente sur de nombreux points. Les élus, aussi petits soient-ils, sont les figures vivantes de la démocratie, et leurs choix et prises de position doivent pouvoir s'exprimer en toute sérénité.

La séance est levée à 23 h 45.